

**DECISION DU PRESIDENT  
de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans**

**N°112-24**

Nature de l'acte : 1 Commande Publique – 1.1 Marchés Publics – 119 Avenants

**OBJET : Avenant n°2 au marché relatif à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et renouvellement du réseau AEP de la Place Félix Pérol à Riom**

**Le Président de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,**

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la commande publique, et plus particulièrement, l'article L. 2194-1,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°20240538 du 02 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans,

**Vu** la délibération du 9 mai 2023 portant modification des seuils de délégation pour les marchés relevant de la compétence eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales et donnant délégation au Président :

- de prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement et les avenants des marchés de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur à 90 000€ HT pour les marchés de fournitures et à 214 000€ HT pour les marchés de travaux à l'exception des marchés de fournitures, de services et de travaux relevant de la compétence eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales pour lesquels le seuil est fixé à 431 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget

**Vu** le marché relatif à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et renouvellement du réseau AEP de la Place Félix Pérol à Riom attribué à la société SADE CGTH (63000 – Clermont-Fd) pour un montant de 296 537,00€ HT et l'avenant n°1,

**Considérant** que des modifications sont nécessaires,

**Considérant** que les crédits sont inscrits au budget,

**Article 1 :**

**Décide** d'approuver la modification suivante et de conclure l'avenant s'y rapportant :

MONTANT INITIAL DU MARCHÉ (EN €HT)	AVENANTS ANTERIEURS (EN €HT)	MODIFICATIONS APORTEES AU TITRE DU PRESENT AVENANT	MONTANT DE L'AVENANT (EN €HT)												
296 537,00€	Sans incidence financière	Création de prix nouveaux sans impact financier sur le marché <b>PRIX NOUVEAUX AEP:</b>	Sans incidence financière												
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Description</th> <th>Unité</th> <th>Prix unitaire HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AEP - 1</td> <td>Verrouillage de la canalisation AEP et des pièces</td> <td>ml</td> <td>20.00 €</td> </tr> <tr> <td>AEP - 2</td> <td>Fourniture et pose de regard de comptage DESMOULES Ø32</td> <td>u</td> <td>590.00 €</td> </tr> </tbody> </table>		N°	Description	Unité	Prix unitaire HT	AEP - 1	Verrouillage de la canalisation AEP et des pièces	ml	20.00 €	AEP - 2	Fourniture et pose de regard de comptage DESMOULES Ø32	u	590.00 €
		N°		Description	Unité	Prix unitaire HT									
		AEP - 1		Verrouillage de la canalisation AEP et des pièces	ml	20.00 €									
AEP - 2	Fourniture et pose de regard de comptage DESMOULES Ø32	u	590.00 €												
<b>PRIX NOUVEAUX EU:</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Description</th> <th>Unité</th> <th>Prix Unitaire HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>EU - 1</td> <td>Plus-Value pour remplacement de la canalisation du prix 1.2.6.1 par un Ø200 PVC CR16</td> <td>ml</td> <td>20.00 €</td> </tr> </tbody> </table>	N°	Description	Unité	Prix Unitaire HT	EU - 1	Plus-Value pour remplacement de la canalisation du prix 1.2.6.1 par un Ø200 PVC CR16	ml	20.00 €						
N°		Description	Unité	Prix Unitaire HT											
EU - 1	Plus-Value pour remplacement de la canalisation du prix 1.2.6.1 par un Ø200 PVC CR16	ml	20.00 €												
<b>PRIX NOUVEAUX Réfection (Commun EU/EP/AEP):</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Description</th> <th>Unité</th> <th>Prix unitaire HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commun - 1</td> <td>Réalisation d'une cour anglaise</td> <td>u</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commun - 2</td> <td>Fourniture de caniveaux</td> <td>Ml</td> <td>25.00 €</td> </tr> </tbody> </table>	N°	Description	Unité	Prix unitaire HT	Commun - 1	Réalisation d'une cour anglaise	u		Commun - 2	Fourniture de caniveaux	Ml	25.00 €		
N°	Description	Unité	Prix unitaire HT												
Commun - 1	Réalisation d'une cour anglaise	u													
Commun - 2	Fourniture de caniveaux	Ml	25.00 €												

Accusé de réception en préfecture  
06320007075320240530-DC112-24-CC  
Date de télétransmission : 05/06/2024  
Date de réception en préfecture : 05/06/2024

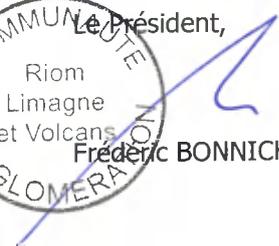
		Commun - 3	Fourniture de pavés	M <sup>2</sup>	25.00 €	
		Commun - 4	Préparation de support d'enrobé	M <sup>2</sup>	8.00 €	

## **Article 2 :**

La présente décision fera l'objet de mesures de publication sur le site internet de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, elle sera inscrite au registre des délibérations et décisions de la Communauté d'Agglomération. Elle fera l'objet d'une communication au prochain conseil communautaire conformément à l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Fait à Riom, le 30 mai 2024,

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

Le Président,  
  
 Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture  
 063-200070753-20240530-DC112-24-CC  
 Date de télétransmission : 05/06/2024  
 Date de réception préfecture : 05/06/2024